

Super-bénéfices

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 329

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 329 11 septembre 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à fin 1976 : 50 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy

329

Domaine public

Le secret des comptes

L'offensive contre la politique sociale, esquissée en période de prospérité, va bon train. Les assurances sont aujourd'hui la cible d'attaques systématiques, directes ou plus sournoises. C'est ainsi que dans certains milieux et dans certains textes officiels, on souligne volontiers que les dépenses pour les assurances sociales ont augmenté plus vite ces dernières années, proportionnellement au budget de la Confédération et en millions, que celles pour la défense nationale.

La remarque est certes fondée, mais le phénomène paraît justifié surtout à une époque politiquement stable et dans un pays économiquement fort. C'est pourtant entre autres cette analyse qui a permis, après le vote négatif du 8 décembre 1974, l'amputation des montants consacrés aux assurances sociales (AVS et assurance-maladie) par la Confédération. Les 540 millions rognés sur la contribution fédérale à l'AVS vont dès lors permettre à la Confédération de n'intervenir que très peu dans le financement de l'AVS de 1975 à 1977.

La perte de substance réelle est compensée par l'augmentation des cotisations des employeurs et

des salariés. Même scénario contestable pour l'assurance-maladie.

Cela s'appelle faire flèche de tout bois pour fonder une politique ! Outre que le bien-fondé de ces comparaisons ne résiste pas à l'analyse, celles-ci souffrent au surplus d'être entachées d'une grave anomalie. Que l'on examine le régime des allocations aux militaires pour pertes de gain (APG) où l'augmentation des cotisations est également entrée en vigueur dès juillet 1975 ! Cette assurance qui a pour but d'accorder une rétribution partielle aux militaires au service de la Confédération est, avec l'assurance-accidents, la seule branche de la sécurité sociale à laquelle les pouvoirs publics ne versent aucune contribution, celle-ci étant en effet financée uniquement par les cotisations des employeurs et des salariés ainsi que par les intérêts du fonds de compensation. Ceci posé, on est en droit de se demander si le régime des APG a vraiment sa place dans les assurances sociales et si les quelque 300 millions de dépenses annuelles à ce chapitre ne devraient pas figurer dans la rubrique « défense nationale » des comptes de la Confédération. Ce transfert creuserait justement l'écart entre les dépenses militaires (première place) et celles consenties pour les assurances sociales (deuxième)...

Super-bénéfices

La Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande (SLERS) a le bras long et elle tient à ce que ça se sache. Par une lettre adressée à ses membres libraires, elle les invite ni plus ni moins à boycotter les Editions Stock. Motif : ces dernières ont eu l'audace de céder à la Guilde du Livre à Lausanne un titre (« Ma Vie en plus », de Françoise Prévost) quelque trois mois après sa parution, soit avant que les libraires aient eu le loisir de faire leur petit bénéfice sur l'ouvrage en question.

Cette mesure d'intimidation pourrait surprendre les non-initiés : tout le stock des Editions Stock

boycotté en guise de représailles pour une seule « facilité » accordée à la Guilde du Livre...

A l'examen on comprend mieux la Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande : plutôt réagir violemment que de permettre au public de comparer ses prix avec ceux du club lausannois ! Pour le livre en question, par exemple, qui coûte 30 francs en France, la SLERS demande 22 fr. 60 et la Guilde 18 fr. 50 (campagne d'été : 15 fr. 90); cette dernière s'en tient donc à peu près au change normal, la table de conversion de la SLERS (entrée en vigueur le 1er mars dernier et intitulée sans fausse honte « Barème officiel de conversion des francs français en francs suisses ») autorisant elle un super-bénéfice de 3 fr. 60...

Il y a des boycott qui se perdent.